

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9034**

Intitulé

Diplôme national supérieur professionnel de comédien

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Culture et de la Communication (certificateur)	Directeur de l'établissement d'enseignement supérieur habilité

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Description des emplois et activités visées

Le comédien, en qualité d'artiste interprète, exerce son activité dans le secteur du spectacle vivant, principalement au sein d'entreprises de création, de production ou de diffusion publiques ou privées, subventionnées ou non.

Il joue le plus souvent sur des plateaux de théâtre, mais également dans d'autres lieux (espaces publics, lieux patrimoniaux, bibliothèques,.....).

Interprète de rôles, le comédien inscrit son activité devant un public, dans des configurations variées (théâtre dramatique, productions pluridisciplinaires, théâtre de rue,...) et parfois sous forme d'adresses particulières (théâtre en appartement, spectacle jeune public,...).

Dans le secteur de l'audiovisuel, son activité se décline principalement sous la forme de rôles au cinéma, à la télévision ou à la radio et d'activités de doublage et de post-synchronisation. Elle s'exerce également dans les secteurs de la publicité et des multimédias.

Dans le déroulement de sa carrière, le comédien peut se former ou exercer d'autres fonctions dans son domaine artistique qui sont décrites dans le contexte du métier accessible par les deux liens sources référencés ci-dessous.

Description des activités et des compétences correspondantes évaluées et attestées

I. Exercer son art d'interprète

Analyser les textes: comprendre, analyser des textes; maîtriser l'approche du conflit dramatique, de la construction du personnage, du matériau textuel, de la dramaturgie; développer le lien entre le texte et l'imaginaire

Prendre une part active à l'interprétation des oeuvres et à l'élaboration des créations: inscrire sa prestation dans le respect du projet artistique; mener des recherches personnelles

Jouer: mettre en jeu son rapport à soi et à l'autre (partenaires, public) ; savoir mobiliser à la fois présence et engagement, initiative et disponibilité.

II. Développer et élargir ses capacités artistiques

Posséder et développer des capacités corporelles: maîtriser l'articulation corps-mouvement-espace ; avoir une maîtrise de la liaison entre langage verbal et corporel

Posséder et développer des capacités vocales: maîtriser les techniques vocales (voix parlée, chantée) ; maîtriser les techniques de diction (vers et prose);

Mémoriser, étendre son registre de jeu: maîtriser et développer ses capacités à servir la diversité du répertoire (styles, modes de jeu et esthétiques); appréhender et s'approprier l'ensemble des éléments techniques, y compris ceux des nouvelles technologies; travailler en équipe sur des projets associant plusieurs domaines artistiques

Élargir sa culture artistique: disposer de connaissances relatives à sa discipline ainsi qu'à l'ensemble des arts ; se tenir informé de leur actualité et de leurs évolutions.

III. Construire son parcours professionnel

Savoir se situer professionnellement: Apprécier les compétences possédées, chercher à les maintenir et à les développer, y compris les compétences transversales et les savoirs généraux

Entretenir sa connaissance de l'environnement socio-professionnel: Connaître les modes d'organisation du spectacle vivant et de l'audiovisuel et leurs évolutions dans l'histoire ; connaître et appliquer les dispositions réglementaires en vigueur, les usages relatifs au cadre d'emploi et à l'activité économique, les dispositions relatives à la prévention des risques

Développer et élargir ses relations professionnelles: Entretenir et développer ses réseaux personnels et professionnels, notamment en développant des relations durables ; être en mesure de développer des stratégies de planification et de préparation des auditions, castings, etc...

Les capacités attestées sont détaillées dans le référentiel de compétences et de certification professionnelles publié au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication accessible par les deux liens sources référencés ci-dessous.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

SECTEURS D'ACTIVITE

Les entreprises-employeurs sont les théâtres nationaux, les théâtres de ville, les théâtres privés et autres producteurs, les centres dramatiques, les scènes nationales, les scènes conventionnées, les compagnies dramatiques conventionnées et plus généralement les

compagnies professionnelles. Elle peuvent également être des structures de programmation épisodique (festivals notamment).

Leurs statuts sont variés : établissement public, SARL, association, régie municipales,... Le comédien peut également être engagé par des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant (cafés, hôtels, restaurants, bibliothèques, particuliers, collectivités locales,...). Dans le secteur de l'audiovisuel, les entreprises-employeurs sont les sociétés de production cinématographiques, les sociétés de production audiovisuelle. Ces entreprises ont principalement le statut de société anonyme (SA) ou de société à responsabilités limitées (SARL).

TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le comédien est recruté par castings ou auditions ou sollicité par un metteur en scène ou un réalisateur. Le comédien est un salarié employé sur la base d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou de contrats à durée déterminée (CDD), parfois espacés dans le temps, auprès de plusieurs employeurs successifs.

Le comédien est conduit à se déplacer sur l'ensemble du territoire national ou à l'étranger, afin de répéter, de se produire et de rencontrer ses partenaires professionnels (entreprises du spectacle, agents,...). Le rythme des activités du comédien est lié à l'activité de la ou des entreprises dans lesquelles il travaille: répétitions, représentations, tournées,...

Le comédien est généralement placé sous l'autorité artistique d'un metteur en scène ou d'un réalisateur. Son niveau de formation et de compétences lui permet de prendre des responsabilités dans l'élaboration, la préparation et la représentation des œuvres : apports théoriques, propositions artistiques...

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1203 : Art dramatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'accès à la formation initiale est subordonnée à la réussite d'un concours d'entrée réservé aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence. A titre dérogatoire, une commission d'établissement peut autoriser les candidats ne possédant pas le baccalauréat ou un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence à se présenter au concours d'entrée. Le candidat doit également fournir une attestation de formation ou de pratique théâtrale d'au moins une année.

L'évaluation est continue, selon les modalités suivantes: mises en situation pratiques, épreuves écrites, épreuves orales. Les modalités de l'évaluation continue sont inscrites dans le règlement des études des établissements. **Les critères d'évaluation associés aux capacités attestées citées ci dessus sont détaillés dans le référentiel publié au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication, accessible par les deux liens sources référencés ci dessous.**

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	L'évaluation des étudiants conduisant à la délivrance du diplôme, d'une fréquence au moins semestrielle, est assurée collégalement par les enseignants concernés sous la forme d'un contrôle continu; des représentants des milieux professionnels, désignés par le directeur, sont invités à participer à l'évaluation de présentations publiques de travaux. Au terme du cursus, le jury, constitué de l'ensemble de l'équipe pédagogique présidé par le directeur de l'établissement, établit la liste des étudiants proposés pour l'obtention du diplôme après validation de l'ensemble des résultats obtenus dans les différents domaines d'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	jury composé par l'établissement
Après un parcours de formation continue	X	jury composé par l'établissement
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Jury composé par l'établissement selon les dispositions du décret 2002-615 du 26 avril 2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Autres certifications :

Possibilités de délivrance d'une licence par l'université

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007 relatif aux diplômes nationaux supérieurs professionnels délivrés par les établissements d'enseignement supérieur habilités par le ministre chargé de la culture dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque et à la procédure d'habilitation de ces établissements

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er février 2008 relatif au diplôme national supérieur professionnel de comédien et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2004-607 du 21 juin 2004 étendant au ministère chargé de la culture les dispositions du décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article L.900-1 du code du travail et des articles L.335-5 et L.335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle

Références autres :

Articles L.335-5, L.335-6 et L. 759-1 du code de l'éducation

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

[Bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication](#)

[site de la CPNEF-SV](#)

Lieu(x) de certification :

Ecole du théâtre national de Strasbourg, 1 avenue de la Marseillaise BP 40184 67005 Strasbourg cédex, tns@tns.fr

Conservatoire national supérieur d'art dramatique, 2bis rue du conservatoire, 75009 Paris, nadine.guarise@cnsad.fr

Ecole régionale d'acteurs de Cannes, 68 avenue du petit Juas, 06400 Cannes, erac@wanadoo.fr

Ecole supérieure d'art dramatique du théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint Hélier, 35008, Rennes, tnb@theatre-national-bretagne.fr

Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt, 14 rue de Madrid, 75008 Paris, m.brosse@pspbb.fr

Ecole supérieure de théâtre de Bordeaux-Aquitaine, Square Jean Vauthier BP7, 33 031 Bordeaux Cedex j.jeantet@tnba.org

Ecole de la comédie de Saint-Etienne, 7 avenue Emile Loubet, 42000 Saint Etienne, ameillon@ecoledelacomédie.fr

Ecole du Nord, Ecole professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord-Pas-de-Calais, 23-25, rue de Bergues, 59000 Lille, ecole@theatredunord.fr

Académie théâtrale -Ecole supérieure professionnelle de théâtre en Limousin, Le Mazeau, 87480 Saint Priest-Taurion, adm@academietheatrelimoges.com

Ecole supérieure d'art dramatique de Montpellier, 19 rue Lallemand, 34000 Montpellier, artdramatique@montpellier-agglo.com

Ecole supérieure de comédiens du Studio d'Asnières - CFA, 3, rue Edmond Fantin , 92600 Asnières/Seine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

cf ci-dessus

Historique de la certification :

Certification délivrée à compter de 2009